

BT/CX  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
-----

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
DOUANES  
-----

Clt : A-20

OBJET : CEAO

Tarif d'usage TCR

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union- Discipline- Travail  
-----

CIRCULAIRE N° 486..... du 30/7/85

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du Service et des usagers que la décision globale N° 6/84/CM du 26 Octobre 1984 portant agrément au bénéfice du régime de la Taxe de Coopération Régionale (TCR) et objet de ma circulaire n° 480 du 20/07/85 est modifiée conformément à l'annexe ci-jointe par Décision N° 4/85 CM du 16 Mai 1985.

Toutes les autres dispositions de ladite circulaire demeurent inchangées et valables.



M. K. ANGOUA

A) N N E X E

MTS/CEAO	Désignation des Produits	n° d'agrément n° de décision	Entreprises productrices	Droits et Taxes applicables en Côte d'Ivoire			
				Au lieu de		Lire	
				TCR	TVA + autres taxes	TCR	TVA + autres Taxes
09-01	Tissus de coton écrus à armure toile	agrément n° 00085	Société Textile Sénégalaise				
09-02	- pesant 200g ou moins au m2 - d'une largeur supérieure à 115 cm	Décision n° 4/85 CM du 16/05/85	BP 15 THIES R S	25%	T V A	0	T V A
09-06	- pesant plus de 200g au M2 - d'une largeur supérieure à 115 cm			25%	T V A	0	T V A